

HONORAIRES du Dr Bruno ANASTASIE

Le Dr Bruno Anastasie est conventionné avec la caisse d'assurance maladie en honoraires libres (honoraires différents ou secteur II) et doit appliquer ses honoraires avec « tact et mesure » afin de garantir le meilleur plateau technique et de gestion destiné à ses patients. Il est titulaire du contrat **OPTAM** permettant un meilleur remboursement notamment de votre mutuelle. A part quelques rares exceptions (angiomes plans), les traitements lasers sont hors nomenclature, font l'objet d'une note d'honoraire récapitulative remise en fin de traitement à produire à votre mutuelle selon les termes de la dernière convention médicale.

Acte	Base Remboursement Opposable (secteur I) 70 % S.S. – 30 % mutuelle	Dépassement (secteur II à honoraires différents)	Hors nomenclature (Majoration pour rdv manqué 20-40 €)	Total
Consultation	25 €	25-35 €		50 – 60 €
Echo-sclérose	56,53 €	18,47 €		75 €
Echo-sclérose + laser varicosités	56,53 €	18,47 €	5 €	80 €
Echo-Doppler	69,93-76,59 €	45,07-38,41 €		115 €
Echo-Doppler Cervical et Transcrânien	94,16 €	35,84 €		130 €
Echo-Doppler urgent	100,75 €	19,25 €		120 €
Echo-Doppler membres inférieurs + cervical	104,9 €	25,1 €		130 €
Echo-Doppler de contrôle d'une pathologie	37,8 €	42,2 €		80 €
Sclérose de varices + laser varicosités	28,5 €	26,5 €	25 €	80 €
Scérose + laser varicosités + autres Applications (visage, dépigmentation, taches rubis, angiomes stellaires ...)	28,5 €	26,5 €	35 €	90 €
Laser visage seul			75 €	75 €
Laser Angiome Plan	48 €	32 €		80 €
Cryolipolyse (1 séance 50 mn)			75 €	
Radiofréquence			60 € / 30 mn 75 € / 1H	
RF Rhumatologie (30 mn)				
Cryolise + Radiofréquence (2H)			150 €	

Nota Bene : Le salaire net après impôts sur le revenu de votre médecin représente environ un tiers des sommes encaissées soit 33-35 %.

Certains écho-Doppler ont été dévalués de 480 FF (73,17 €) en 1989 à 71,82 € en 2014, 69,93 € en 2018 !

En cas rendez-vous non honoré et qui n'ont pas été annulés au moins 24 heures à l'avance malgré nos sollicitations de confirmation 72 heures à l'avance il sera demandé le tarif de l'acte manqué avant toute nouvelle prise de rendez-vous.

Nous vous invitons à lire sur le site docteuranastasia.fr (page : pathologie traitées et explorations pratiquées) le rapport du Conseil National de l'Ordre des Médecins concernant la définition du « tact et mesure ». Trois critères doivent être retenus : ancienneté, plateau technique et notoriété du praticien.